

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sophie DIERRE – Adjointe - M Michel DABOUT - Mme Sylvaine de KEYZER - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Michelle LEGRY - Mme Martine LETARTRE.

Excusés : M Jean-Claude LE MOINE donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE - M Philippe GANNE - M Olivier PONTHEU donne pouvoir à M Michel DABOUT.

Secrétaire : Mme Martine LETARTRE.

- Informations de Monsieur le Maire
  - DETR 2019 (subvention état) : 4 324,73€ attribué pour les travaux de voirie route du Bout du Haut.
  - Classement des eaux de baignade 2018 :
    - Plage des Bains : B
    - Plage des Graves : A
  - Justice :
    - Affaire du camion renversé chemin du Bois de Beauvais : jugement favorable sur tous points pour la commune avec demande de règlement de la totalité des frais avancés, soit près de 146 000 €.
    - Affaire relative au différend entre le preneur du bar-tabac qui a engagé le contentieux contre la commune: jugement favorable sur tous les points pour la commune avec demande de règlement des sommes dues.
  - Demande d'élargissement de la zone de prise en charge des taxis.
  - Remerciements des associations bénéficiaires de subventions.
- Décisions budgétaires modificatives : (DM)
  - DM 1 : Achat d'un logiciel  
Obligation d'acheter un logiciel pour l'envoi des déclarations trimestrielles pour le recensement militaire.  
Devis d'un montant de 175,00€ HT soit 210,00€ TTC  
Accord du CM
  - DM 2 : Escalier reliant le square du Docteur Philippe à la rue des Bains  
Devis complémentaire pour la restauration de l'escalier, comprenant la fabrication et la pose de main-courante et de rampe en inox (matériau en adéquation avec la proximité de la mer) pour un montant de 3 128,00€ HT soit 3 753,60€ TTC.  
Accord du CM
- Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre  
Maintien du nombre de conseillers communautaires pour la commune à deux.  
Accord du CM
- Confortement de la falaise :
  - Bilan de la concertation  
Le conseil municipal retient de la concertation les points suivants :
    - Une approbation du projet dans son principe ;
    - Des réserves sur la proposition d'aménagement de la partie basse de l'escalier du belvédère des dunes et sur le choix des bacs en béton situés sur la partie Ouest du mur ;

- Des inquiétudes quant aux dommages que pourrait provoquer les travaux sur les parcelles situées en haut de falaise ;
- Des interrogations sur le choix de l'acquisition des tréfonds ;
- Des demandes de précisions sur le budget prévisionnel de l'opération ;
- Des questions sur la technique de la paroi clouée et sur son aménagement paysager ;

Il sera donc demandé au maître d'œuvre nouvellement désigné, de se prononcer sur la manière d'intégrer les préoccupations relatives à la proposition d'aménagement dans le projet.

M. Le Maire précise avoir d'ors et déjà sollicité sur la 3<sup>ème</sup> volet de marche de l'escalier du guettoir et sur les bacs dans la partie moins urbaine du projet (prés des graves).

Accord du CM

- Autorisations environnementales et autorisation de Déclaration d'Intérêt Général  
Accord du CM
  - Autorisation de dépôt de dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et de recours à l'expropriation  
Accord du CM
  - Autorisation de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie  
Accord du CM
  - FCTVA  
Proposition de solliciter Monsieur le Préfet à titre exceptionnel pour le remboursement d'une partie de la TVA pour les dépenses d'investissements effectuées en 2020 dès 2021.  
Accord du CM
  - Stagiaire  
Proposition d'embaucher une personne à temps complet pour une période comprise entre le 11 juin et le 7 septembre 2019 pour exercer les fonctions d'assistance juridique sur le dossier important du confortement de la falaise. Elle sera l'interface entre les élus et les partenaires (Adjoint à maîtrise d'ouvrage – notaire – cabinet d'avocats – géomètres-experts, maîtrise d'œuvre...) et les administrés, voire toute personne intéressée par ce projet afin de les renseigner le plus précisément possible et éviter toute ambiguïté sur la compréhension d'un tel dossier.  
Accord du CM
- Achat local, place du Lavoir  
Petite précision par rapport à la dernière délibération : c'est une SCI qui vend le bien.  
Proposition de confirmer cet achat en tous points.  
Accord du CM
  - Autorisation de réception des convocations et pièces afférentes par mail  
Afin de limiter au maximum leurs dépenses et notamment les envois de courriers sous format papier, proposition de transmettre les convocations et pièces afférentes de toutes les réunions (Conseil Municipal, CCAS, Commissions, ...) par mail (courriel).  
Accord du CM, avec demande d'accusé réception de lecture à chaque envoi.

- Logement communal, 5 rue de Landal (étage à droite)  
 Proposition de louer à la fin des travaux de mise aux normes et d'embellissement, ce logement comprenant un salon - salle à manger, une cuisine, 3 chambres, une salle d'eau, d'un cellier et d'une cave.  
 Proposition de fixer le dépôt de garantie et le loyer à 700€.  
 Accord du CM
- Stationnement estival  
 Suite à la réception en mairie de demandes concernant le stationnement durant la saison estivale, proposition aux établissements commerciaux d'acquérir des cartes de stationnement à 50€ l'unité pour la saison estivale pour leurs employés.  
 Proposition de réserver 3 places de stationnement au Tennis club (à matérialiser par un « T »).  
 Accord du CM
- Ecole Publique Patrick Grainville  
 Suite à l'annonce de retrait d'un poste d'enseignant, proposition de fusion administrative avec la commune de Trouville-sur-Mer afin de renforcer la cohérence administrative et pédagogique. Maintien à Villerville d'une classe de maternelle.  
 En rappelant l'engagement de M. Le Président de la République de ne pas fermer d'école sur le site de Villerville.  
 Echanges en cours avec Trouville-sur-Mer pour toutes problématiques d'organisation – transports scolaire – cantine – garderie – statut du personnel – locaux – dotations – fournitures...  
 Accord du CM
- Participation au permis de conduire  
 Proposition de participer au paiement du permis de conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans à hauteur de 600€ par bénéficiaire, contre 70 heures de travaux d'intérêt général pour la commune.  
 Accord du CM.
- Projet hippolitain  
 Proposition de mise en place d'un transport en commun hippomobile initié par un administré, M François RAYCH au titre de la SAS RAYCH-VECTEUR.  
 Proposition de créer 1 mode de transport atypique pour véhiculer le plus grand nombre possible d'usagers dans le cadre du respect environnemental et d'amélioration de la qualité de l'air.  
 Participation de la commune à hauteur de 2 000€ pour le remodelage de l'accès existant qui permettra aussi aux employés communaux un meilleur accès (nettoyage hors surface mise à disposition du demandeur – gestion du bois...)  
 Priorité est donnée aux utilisateurs piétons du site des graves (les deux parcelles de part et d'autre du chemin seront clôturées par le preneur).  
 Demande d'un loyer annuel de 1 000€ pour cette mise à disposition du terrain et de la cabane des chasseurs.  
 Demande que le crottin soit ramassé sur le parcours prévu sur le territoire communal.  
 Accord du CM

- Demandes de subventions :
  - Subvention de ravalement :  
Demande de subvention pour l'habitation située au 14 rue du Douet pour des travaux de ravalement d'un montant de 10 536,90€.  
Proposition d'une subvention de 650,00€ correspondant au plafond d'aide allouée.  
Accord du CM
  - La Société des Marins de Honfleur prête gracieusement chaque année pendant la fête de la mer des maquettes de bateaux, des drapeaux et différentes décorations.  
Proposition d'une subvention de 150€.  
Accord du CM
  
- Questions diverses
  - 3h de bénévolat : nettoyage du clocher de l'église le 22/06/19 à 13h30.
  - Des habitants se plaignent à nouveau des odeurs entre la maison de retraite de Cricqueboeuf et le Garage. Un nouveau courrier sera envoyé à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, gestionnaire des réseaux.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel MARESCOT

